

Bordeaux, le 5 mai 2023

Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire

Affaire suivie par : CVAGS
Tél. : 0809 400 004 / Fax. : 05 67 76 70 12
Mèl. : ars33-alerte@ars.sante.fr

Direction de la Protection de la Santé et de l'Autonomie
Direction déléguée à la Santé Publique et aux
Environnements

à l'attention des médecins de la région Nouvelle-Aquitaine

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et Zika / Fiches Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (MDO) / Fiche de renseignements cliniques / PE spécial arbovirose 2022 / BSP spécial Chik-Dengue-Zika 2012-2021

Objet : Surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de Zika (arboviroses)

Mesdames, Messieurs, Docteurs,

Dans le cadre de la **surveillance des Maladies à Déclaration Obligatoire**, tout cas confirmé de **dengue**, de **chikungunya** ou de **Zika** importé ou autochtone doit être déclaré à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Une **surveillance renforcée de ces 3 arboviroses** est mise en place **sur l'ensemble des départements de la région Nouvelle-Aquitaine**, du 1^{er} mai au 30 novembre, pendant la période d'activité du moustique vecteur.

L'importance de cette surveillance tient à son objectif : prévenir et limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces arboviroses.

Le moustique vecteur *Aedes albopictus* (« moustique tigre ») est implanté dans tous les départements de la région Nouvelle-Aquitaine à l'exception de la Creuse. Plus de 50% de la population de la région est en contact avec le moustique.

Un moustique tigre peut s'infecter en piquant une personne malade en phase virémique (jusqu'à 7 jours après le début des signes) de retour d'une zone de circulation d'un de ces arbovirus, puis transmettre la maladie en piquant d'autres personnes, entraînant l'apparition des premiers cas autochtones pouvant être à l'origine d'une épidémie.

Le risque d'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces arboviroses est réel en France métropolitaine. Plusieurs foyers épidémiques ont ainsi été détectés dans les régions PACA, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse depuis 2010 avec une année 2022 marquée par un nombre d'épisodes de cas autochtones de dengue particulièrement élevé (66 cas autochtones pour 9 épisodes).

Si vous suspectez une infection par l'un de ces 3 virus, il est important de s'assurer de l'adéquation entre les types d'analyses que vous prescrirez (RT-PCR et/ou sérologie) et le délai entre leur réalisation et la date de début des signes (DDS) du patient :

	DDS*	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	—
RT-PCR Sang Chik-dengue-Zika																	
RT-PCR Urine Zika																	
SEROLOGIE (IgM et IgG) Chik-dengue-Zika																	

* Date de début des signes

Analyse à prescrire seule

Analyses à prescrire simultanément

Si le délai entre les dates de consultation et de début des signes le permet, il est recommandé de **privilégier la prescription d'une RT-PCR** et de **s'assurer de la réalisation du prélèvement dans les suites immédiates de la consultation**. La prescription doit être accompagnée d'une fiche de renseignements cliniques précisant systématiquement : la date de début des signes, la notion de voyage dans une zone de circulation de ces virus ainsi que le lieu du voyage et la date de retour.

Il est également recommandé de **rechercher simultanément les trois virus** en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

Devant tout résultat positif pour l'une de ces 3 maladies, nous vous demandons de **procéder sans délai à son signalement à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** par tout moyen approprié (mail : ars33-alerte@ars.sante.fr, fax : 05 67 76 70 12, tél. : 0809 400 004) en utilisant au choix :

- la fiche Cerfa de notification d'une MDO ([dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [Zika](#)) ;
- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement ;

Les informations à transmettre *a minima* sont : les coordonnées du laboratoire préleveur, le résultat de l'analyse, la date de début des signes, la notion de voyage dans une zone de circulation de ces virus ainsi que le lieu du voyage et la date de retour.

En cas de **résultat sérologique avec IgM positives isolées**, il est également nécessaire de **prescrire la réalisation d'un 2^{ème} prélèvement** 15 jours au minimum après le premier.

Nous vous rappelons de conseiller à tout voyageur de retour d'une zone de circulation des arbovirus :

- une **protection individuelle contre les piqûres de moustiques** dans les 14 jours suivant le retour et jusqu'à 7 jours après la DDS pour les patients symptomatiques ;
- d'avoir des rapports sexuels protégés, jusqu'à six mois après le retour d'un séjour en zone de circulation du virus Zika ou le début des symptômes en cas d'infection symptomatique.

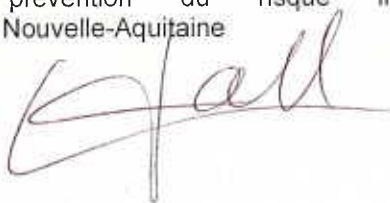
Vous retrouverez toutes ces informations sur le site Internet de l'ARS : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-espace-professionnels-de-sante>

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** de dengue, de chikungunya ou de Zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance

Bien cordialement

Johanne VASSELLIER
Responsable du pôle veille sanitaire
et prévention du risque infectieux
ARS Nouvelle-Aquitaine



Laurent Filleul
Responsable de la Cellule régionale
Santé publique France Nouvelle-Aquitaine

